

dossier n° DP 050 139 23 W0052

date de dépôt : **06/10/2023**

demandeur : **Madame BERNARD Claudie, Monsieur LAURENCE Stéphane**

date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt : **09/10/2023**

pour : **Division en vue de construire**

adresse terrain : **route de la Rue
Condé-sur-Vire**

ARRÊTÉ

**Portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans l'arrêté du 3 novembre 2023
relatif à l'autorisation de déclaration préalable**

Le Maire de CONDE-SUR-VIRE,

Vu la déclaration préalable présentée le 06/10/2023 par Madame BERNARD Claudie demeurant 2 Le Petit Hamel 50000 SAINT-GEORGES-MONTCOCQ et Monsieur LAURENCE Stéphane demeurant 2 route Abondant 28 260 ANET ;

Vu l'objet de la demande :

- Pour la division d'un terrain en vue de construire ;
- Sur un terrain situé route de la Rue, zone NH ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1, L 422-1 et suivants, R 422-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 juillet 2005, modifié le 29 septembre 2011, le 8 mars 2012, le 18 octobre 2012, le 15 novembre 2012 et le 25 février 2016, révisé le 24 février 2014 ;

Vu l'arrêté du 03 novembre 2023 autorisant la DP05013923W0052 à Madame BERNARD Claudie, Monsieur LAURENCE Stéphane ;

Considérant que l'arrêté susvisé est entaché d'une erreur matérielle en ce qui concerne le nom de la rue de l'adresse du terrain objet de la demande ;

ARRÊTE

Article 1er

Le nom de la rue est rectifié comme suit : Route de la rue, au lieu de route du Bust ;

Article 2

Les autres dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2023 susvisé restent inchangées.



A CONDE-SUR-VIRE, 29 janvier 2024
Le Maire-Adjoint à l'urbanisme,
Alain EUDES



Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le 05/02/2024



ID : 050-200063592-20240129-ARR2024_21-AI